

# **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES LÉOGNAN 2025**

## Débat d'orientations budgétaires

### TABLE DES MATIERES

<b>CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE</b>	<b>6</b>
<b>II. LE BUDGET 2025 : VALORISER LE PATRIMOINE ET PRIVILEGIER LA RENOVATION ENERGETIQUE GRACE AUX RESULTATS ANTERIEURS</b>	<b>11</b>
<b>A. FONCTIONNEMENT : FAIRE FACE A LA HAUSSE DES COUTS</b>	<b>13</b>
A.1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	13
A.1.1. ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
A.1.2. ORIENTATIONS 2025 : DES RECETTES A STABILISER	18
A.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	21
A.2.1. ZOOM SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22
A.2.2. ORIENTATIONS 2025 : MAINTENIR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS TOUT EN MAITRISANT LES COUTS	31
<b>B. L'INVESTISSEMENT 2024</b>	<b>33</b>
B.1. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 EN BAISSSE	33
B.1.1. EVOLUTION DE QUELQUES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	34
B.1.2. ORIENTATIONS 2025 – LA RECHERCHE SYSTEMATIQUE DE SUBVENTIONS	35
B.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA RENOVATION ENERGETIQUE	36
B.2.1. ZOOM SUR QUELQUES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	36
B.2.2. ORIENTATIONS 2025	41
<b>III. LA DETTE</b>	<b>43</b>
<b>IV. LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>47</b>
<b>A. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>47</b>
<b>B. LE TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>52</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>56</b>

## CADRE REGLEMENTAIRE

L'élaboration du budget 2025 de la commune de LEOGNAN tient compte des obligations règlementaires fixées par le législateur. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il doit être présenté dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informé sur la situation financière de la ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au Débat d'Orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

En termes de contenu, l'article D2312-3 du CGCT prévoit les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programmes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

4° A la structure des effectifs ;

5° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

6° A la durée effective du travail dans la collectivité

7° L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018/2022 ajoute de nouvelles règles. Les ROB doivent désormais présenter les objectifs de la collectivité concernant :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 a instauré de nouvelles obligations pour les collectivités territoriales. Cette loi vise à encadrer l'évolution des dépenses locales et à renforcer la transparence financière. Elle impose notamment aux communes de présenter des trajectoires pluriannuelles de leurs dépenses et recettes, en cohérence avec les objectifs nationaux de maîtrise des finances publiques.

Décret n° 2023-456 du 15 avril 2023

Ce décret précise les modalités d'application de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 pour les collectivités territoriales. Il détaille les informations supplémentaires à inclure dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), telles que :

1° Analyse de la soutenabilité de la dette : évaluation de la capacité de la commune à honorer ses engagements financiers à moyen et long terme.

2° Présentation des engagements hors bilan : recensement des engagements susceptibles d'affecter la situation financière future de la commune.

3° Évaluation des risques financiers : identification des risques susceptibles d'impacter les finances communales et des mesures envisagées pour les mitiger.

Circulaire du 10 juillet 2023 relative à la gestion budgétaire locale

Cette circulaire du ministère de l'Intérieur fournit des recommandations aux collectivités pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Elle insiste sur l'importance de la transparence et de la concertation avec les acteurs locaux lors de l'élaboration du budget. Elle encourage également les communes à adopter une approche proactive dans la gestion de leur dette et à renforcer leurs capacités d'anticipation financière.

Les éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Conformément aux dispositions en vigueur, le ROB doit être transmis au préfet et mis à la disposition du public dans un délai de quinze jours suivant sa présentation. Si la commune dispose d'un site internet, le rapport doit y être publié pour garantir un accès facilité aux citoyens.

L'exercice 2024 n'étant pas achevé au moment de la rédaction et de l'examen du rapport d'orientations budgétaires, les chiffres sont donnés à titre indicatif.

## INTRODUCTION

Depuis 2019, chaque année apporte son lot de crises internationales majeures, impactant le contexte économique et social et rendant plus incertaines les prévisions financières des collectivités. L'année 2024 n'a pas échappé à cette tendance, marquée par un ralentissement de l'inflation (+3,4 % en novembre après +4,0 % en octobre, selon les données provisoires de l'INSEE), mais aussi par des tensions persistantes sur les marchés de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêt.

Dans ce contexte incertain, les valeurs refuges telles que l'or et les crypto-monnaies ont continué d'évoluer de manière contrastée. Tandis que l'or, coté en dollars, a bénéficié d'un effet de revalorisation en raison de la baisse de 3,5 % du billet vert en novembre, les crypto-actifs ont connu une volatilité importante. Le bitcoin, en particulier, reste au cœur des stratégies spéculatives, avec des investisseurs anticipant une adoption accrue par les institutions financières mondiales dans un environnement de taux d'intérêt potentiellement plus favorables en 2025.

Les perspectives économiques pour 2025 demeurent incertaines, notamment en raison des tensions géopolitiques mondiales, du ralentissement économique chinois et des fluctuations des prix de l'énergie. Ces éléments pourraient impacter la croissance et les finances locales, en particulier en ce qui concerne les charges de fonctionnement et les ressources fiscales de la commune.

Grâce à une gestion financière rigoureuse et à des recettes exceptionnelles enregistrées ces dernières années – notamment en 2022 avec une forte dynamique des droits de mutation – la commune de Léognan a su absorber une partie des effets de l'inflation et des décisions gouvernementales ayant eu un impact sur les collectivités, notamment en matière de masse salariale.

Pour 2025, la ville de Léognan maintient son engagement en faveur d'une gestion financière équilibrée, conciliant contraintes budgétaires et maintien de la qualité des services publics. Elle poursuit également ses ambitions d'investissement, en cohérence avec les priorités du mandat municipal 2020-2026. Ainsi, quatre axes majeurs guideront les choix budgétaires de l'année à venir :

- ✓ La valorisation du patrimoine existant
- ✓ La rénovation énergétique
- ✓ La protection de l'environnement
- ✓ Le soutien aux activités associatives et la solidarité

Ces priorités se traduiront tant dans l'optimisation des dépenses de fonctionnement que dans la programmation des investissements, avec une attention particulière portée aux études et travaux à engager.

Le débat d'orientations budgétaires constitue un temps d'information et d'échange essentiel pour le conseil municipal. Il permet d'analyser la situation financière de la commune sur la base des exercices passés, d'identifier les tendances budgétaires pour l'avenir et de définir les grandes orientations en matière de dépenses et d'investissement.

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE

### A. UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL TOUJOURS INCERTAIN

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des turbulences économiques et géopolitiques qui marquent la scène internationale depuis plusieurs années. Malgré un ralentissement de l'inflation dans la plupart des économies avancées, les incertitudes restent nombreuses et pèsent sur les perspectives financières des États et des collectivités territoriales.

#### Une inflation en ralentissement mais toujours présente

Après des niveaux historiquement élevés en 2022 et 2023, l'inflation mondiale a amorcé une décrue en 2024, bien que son niveau reste supérieur aux tendances d'avant crise. En France, le taux d'inflation a progressivement ralenti pour atteindre +3,4 % en novembre 2024, après +4,0 % en octobre, selon les données provisoires de l'INSEE. Cette diminution s'explique notamment par la stabilisation des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que par l'ajustement des politiques monétaires. Toutefois, l'inflation sous-jacente, qui exclut les éléments les plus volatils comme l'énergie et les produits alimentaires, reste un sujet de préoccupation, notamment en raison de la hausse des salaires et des coûts de production. Pour les collectivités locales, cela signifie des charges de fonctionnement toujours élevées, notamment en matière de masse salariale et de coûts d'approvisionnement.

#### Des tensions géopolitiques persistantes impactant l'économie mondiale

Les conflits en cours, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, continuent d'avoir des répercussions sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Ces tensions exacerbent les risques d'approvisionnement et maintiennent une volatilité importante sur les prix du gaz et du pétrole, avec des conséquences directes sur le coût des transports, de l'électricité et du chauffage pour les ménages et les collectivités.

#### Un ralentissement de la croissance mondiale, notamment en Chine

L'économie chinoise, moteur de la croissance mondiale depuis plusieurs décennies, montre des signes de faiblesse avec une crise immobilière prolongée et une consommation intérieure en berne. Ce ralentissement pourrait affecter l'ensemble de l'économie mondiale, notamment les pays fortement dépendants des échanges commerciaux avec la Chine, et accentuer les incertitudes sur les marchés financiers.

#### Une politique monétaire mondiale encore fluctuante

Après plusieurs années de hausse des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation, les grandes banques centrales, dont la Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque centrale européenne (BCE), adoptent désormais une approche plus prudente. Une possible baisse des taux en 2025 est anticipée, mais elle dépendra fortement de l'évolution des pressions inflationnistes et des dynamiques de croissance. Ces décisions auront un impact direct sur le coût de l'endettement pour les collectivités locales et sur la gestion de leur dette.

Une incertitude persistante sur les marchés financiers et les valeurs refuges

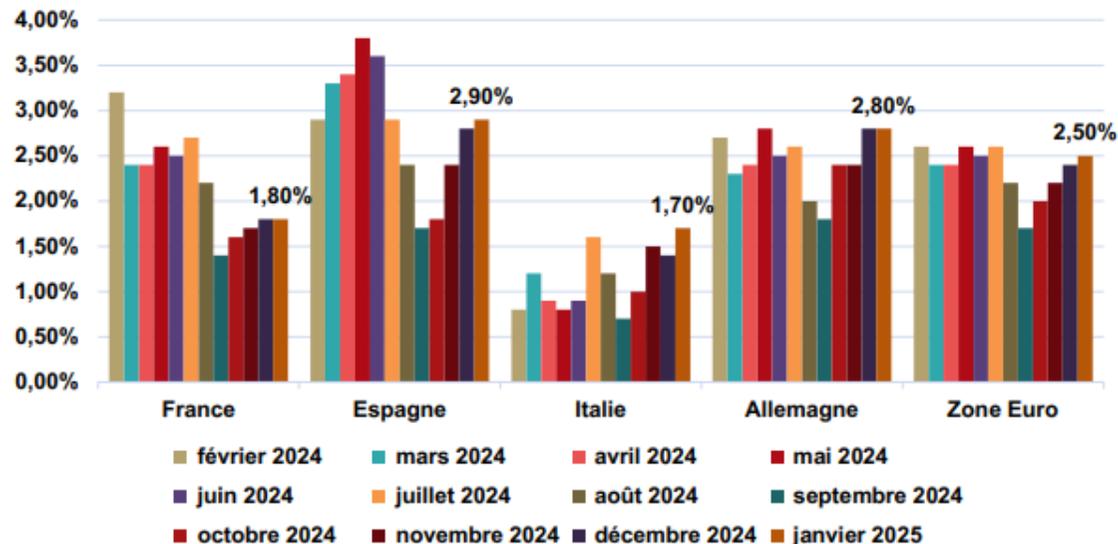
L'instabilité économique pousse les investisseurs à privilégier des valeurs refuges telles que l'or et certaines crypto-monnaies. Tandis que l'or reste un actif privilégié en période de doute économique, les crypto-actifs connaissent une volatilité accrue, renforcée par l'entrée progressive des grandes institutions financières sur ce marché. L'évolution de ces actifs est également influencée par les décisions des régulateurs internationaux et par la perception des risques économiques globaux.

L'ensemble de ces facteurs impacte directement les collectivités territoriales, notamment à travers :

- ✓ La volatilité des coûts énergétiques et des matières premières, influant sur les charges de fonctionnement et les projets d'investissement.
- ✓ L'évolution des taux d'intérêt, affectant la gestion de la dette et les capacités d'emprunt.
- ✓ Les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, ralentissant certains projets d'aménagement ou d'infrastructure.
- ✓ Une pression accrue sur les dépenses sociales en raison de l'impact de l'inflation sur les ménages les plus fragiles.

Dans ce contexte incertain, la ville de Léognan doit adapter sa stratégie budgétaire en intégrant ces contraintes tout en préservant ses marges de manœuvre financières.

### Evolution de l'inflation dans les pays de l'Union Européenne



Source : Eurostat

En ces temps d'incertitude politique et budgétaire, le ministre de l'Économie, Éric Lombard, repart de Bruxelles avec au moins une bonne nouvelle. La nouvelle trajectoire pluriannuelle des finances publiques de la France a été validée par la Commission et les ministres européens. Malgré une prévision de déficit en 2025 désormais à 5,4% du PIB, contre 5% auparavant, et une croissance plus faible, les partenaires européens ont maintenu leur confiance dans la capacité de la France à redresser progressivement la barre.

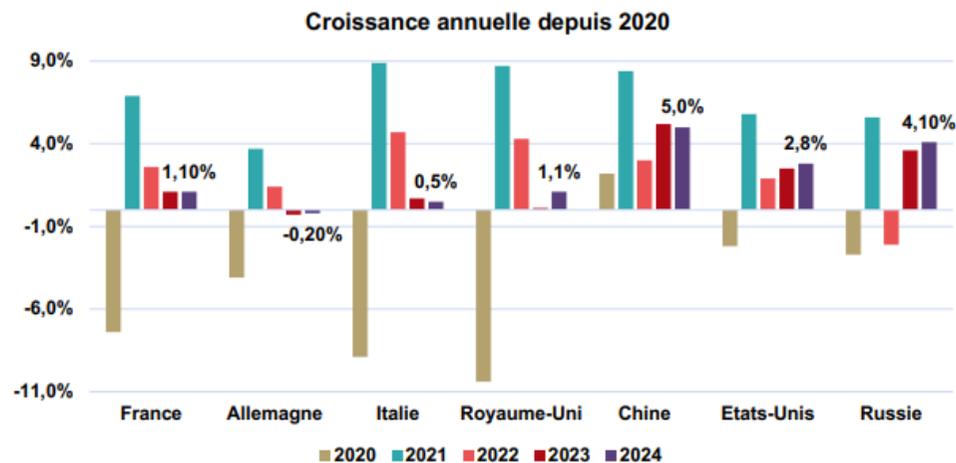
Comme dans les précédentes trajectoires émises par le gouvernement, l'objectif est d'atteindre 3%, voire 2,9%, de déficit en 2029. « L'effort est exigeant mais nécessaire », affirme Éric Lombard, permettant d'espérer une sortie prochaine de la procédure de déficit excessif. Conformément à ce qu'avait annoncé François Bayrou, la prévision de croissance pour 2025 est maintenue à 0,9%, un niveau « réaliste » selon le ministre de l'Économie.

Elle était de 1,1% dans les prévisions du gouvernement Barnier, soit avant la censure. Le pic de la dette, qui a largement dépassé les 3 000 milliards et dont le remboursement pèse toujours plus sur les finances, reste attendu à 116,5% du PIB en 2027.

Mais les trajectoires pluriannuelles se succèdent – celle-ci est la troisième en moins d'un an – et se ressemblent souvent : elles proposent un effort modéré au départ, puis des réductions de déficit optimistes pour atteindre, invariablement, une cible de 3% du PIB. Plus encore que les trajectoires elles-mêmes, leur destin est semblable : un dérapage précoce, suivi d'un remplacement par une nouvelle trajectoire volontariste promettant à son tour d'atteindre les 3% dans les cinq années à venir. Cependant, les deux derniers dérapages des déficits ont surpris par leur ampleur.

Fin 2023, Bercy a été saisi d'effroi par l'écart entre les prévisions de recettes et les recettes effectivement perçues.

Début 2024, la sentence de l'Insee tombe : au lieu des 4,9% annoncés, le déficit 2023 atteint 5,5% du PIB, un montant inédit hors crise. Aussitôt, le gouvernement de l'époque tente de redresser une trajectoire budgétaire incontrôlable. Malgré ces efforts, il doit admettre que le déficit de 2024 ne peut tout simplement plus atteindre sa cible (à savoir 4,4%), d'autant que le chiffre de croissance pour l'année doit également être révisé par rapport aux prévisions.



Source : Trading economics

## B. LA LOI DE FINANCES POUR 2025 – IMPACT SUR LES FINANCES LOCALES

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

### La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

### Les mesures sur les collectivités et l'outre-mer

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement. Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo accédants.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 introduit donc plusieurs mesures ayant un impact direct sur les finances des communes.

- ✓ Recettes : La stagnation de la DGF nous oblige à rechercher des financements alternatifs.
- ✓ Dépenses : L'augmentation des charges salariales et la baisse du Fonds Vert peuvent contraindre nos investissements et nos projets environnementaux.
- ✓ Capacité d'investissement : La réduction des aides de l'État nous amène à prioriser nos projets et à optimiser nos ressources.

Stratégies possibles d'adaptation :

- ✓ Rationalisation des dépenses de fonctionnement sans altérer la qualité des services publics.
- ✓ Recherche active de subventions supplémentaires et de partenariats.
- ✓ Optimisation des ressources locales pour maintenir un niveau d'investissement soutenable.
- ✓ Intégration des agents dans la réflexion QVCT afin d'assurer un cadre de travail adapté aux contraintes budgétaires.

## II. LE BUDGET 2025 : VALORISER LE PATRIMOINE ET PRIVILEGIER LA RENOVATION ENERGETIQUE GRACE AUX RESULTATS ANTERIEURS

Il est proposé de donner les grandes lignes du Compte Administratif provisoire de 2024 marqué principalement par :

- L'impact de l'inflation
- L'impact des mesures gouvernementales annoncées en matière de personnel pour notamment lutter contre l'inflation : revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et hausse du SMIC.

Ainsi, la qualité des résultats de la gestion 2024, en dépit de tous les aléas externes signalés précédemment, permet d'envisager un projet de budget 2025 équilibré mais prudent.

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	14 709 165,79	14 967 401,09	4 056 486,44	A1	4 314 721,74
<b>Investissement</b>	3 484 965,14	3 059 566,85	2 388 596,83	(2)	1 963 198,54
<b>Dont 1068</b>		1 300 000,00			
<b>Fonctionnement</b>	11 224 200,65	11 907 834,24	1 667 889,61	(3)	2 351 523,20

Balance générale des budgets consolidés (budget général (hors RAR) + budget assainissement + budget transport scolaire) de l'exercice 2024 (exécution du budget)

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	<b>11 762 208,50 €</b>	<b>12 075 250,80 €</b>
	Section d'investissement	<b>5 669 556,59 €</b>	<b>5 270 407,18 €</b>
<b>REPORT EXERCICE 2023</b>	Report en section de fonctionnement (002)	- €	<b>2 156 991,32 €</b>
	Report en section d'investissement (001)	- €	<b>3 026 887,07 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>11 762 208,50 €</b>	<b>14 232 242,12 €</b>
	Section d'investissement	<b>5 669 556,59 €</b>	<b>8 297 294,25 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>17 431 765,09 €</b>	<b>22 529 536,37 €</b>

## Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement depuis 2021

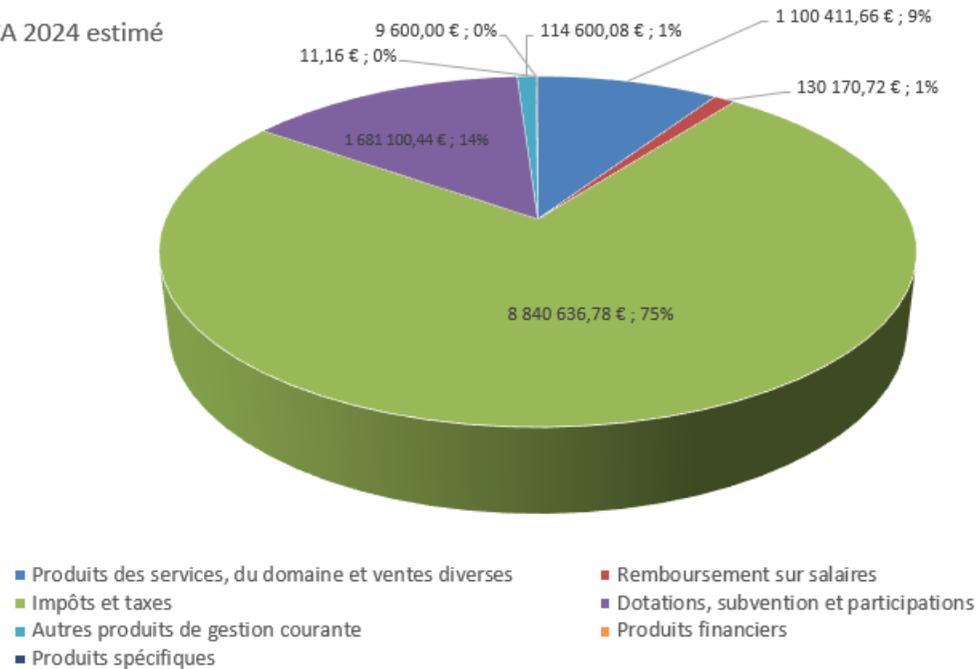
	Rétrospective			
	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes (sauf 731)	687 480	687 480	687 480	687 480
Dotations et participations (74)	1 774 297	1 797 730	1 986 283	1 691 067
Autres recettes d'exploitation	1 090 617	1 256 451	1 153 041	1 353 597
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 316 235</b>	<b>10 901 963</b>	<b>11 512 021</b>	<b>11 895 292</b>
Charges à caractère général (chap 011)	2 254 342	2 510 016	2 664 569	3 093 532
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 067 346	5 446 804	5 794 976	6 332 336
Autres charges de gestion courante (chap 65)	657 115	683 747	743 417	666 261
Charges financières (chap 66)	216 614	194 223	173 140	153 229
Autres dépenses de fonctionnement	259 100	95 752	94 571	104 723
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 454 517</b>	<b>8 930 542</b>	<b>9 470 674</b>	<b>10 350 081</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 089 618</b>	<b>2 178 143</b>	<b>2 218 078</b>	<b>1 698 461</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	228 620	206 722	184 031	162 851
<b>Epargne brute</b>	<b>1 860 998</b>	<b>1 971 421</b>	<b>2 034 048</b>	<b>1 535 611</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	559 931	573 573	562 206	539 075
<b>Epargne nette</b>	<b>1 301 067</b>	<b>1 397 848</b>	<b>1 471 842</b>	<b>996 535</b>

## A. FONCTIONNEMENT : FAIRE FACE A LA HAUSSE DES COUTS

### A.1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
Produits des services, du domaine et ventes diverses	678 929,06 €	928 336,24 €	1 071 467,90 €	935 735,23 €	1 100 411,66 €
Remboursement sur salaires	61 538,19 €	70 788,60 €	129 633,29 €	240 275,98 €	130 170,72 €
Impôts et taxes	6 865 046,13 €	7 451 321,00 €	7 847 781,46 €	8 372 696,92 €	8 840 636,78 €
Dotations, subvention et participations	1 868 557,09 €	1 774 296,87 €	1 797 729,62 €	1 986 283,50 €	1 681 100,44 €
Autres produits de gestion courante	34 305,80 €	16 294,63 €	11 778,55 €	16 956,06 €	114 600,08 €
Produits financiers	23,28 €	21,76 €	25,16 €	8,28 €	11,16 €
Produits spécifiques	38 493,74 €	75 175,77 €	27 994,96 €	17 528,77 €	9 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 546 893,29 €</b>	<b>10 316 234,87 €</b>	<b>10 886 410,94 €</b>	<b>11 569 484,74 €</b>	<b>11 876 530,84 €</b>

CA 2024 estimé



## A.1.1. ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3 % par rapport à 2023.

### Le produit des services municipaux

Si l'on se concentre sur les produits issus des services municipaux, la recette globale 2024 est estimée à 1 100 412 €, soit une hausse de 17.60 %.

La différence s'explique pour les augmentations :

- Une programmation culturelle qui attire en nombre des nouveaux spectateurs ;
- Une augmentation de la fréquentation de notre accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement.

Pour la diminution :

- Un changement d'imputation budgétaire des recettes du village entreprises.

	2020		2021		2022		2023		estimation 2024	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Services à caractère culturel	100 630,00 €	-52,68%	118 878,00 €	18,13%	262 232,00 €	120,59%	245 675,00 €	-6,31%	294 648,32 €	19,93%
Services à caractère de loisirs (Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement et Sportifs)	413 925,00 €	-26,94%	626 208,00 €	51,29%	589 141,00 €	-5,92%	526 319,00 €	-10,66%	753 568,63 €	43,18%
Autres prestations (cimetières, redevances ODP,	164 374,00 €	-37,26%	177 485,00 €	7,98%	220 095,00 €	24,01%	163 741,00 €	-25,60%	52 194,71 €	-68,12%
<b>Produit des services</b>	<b>678 929,00 €</b>	<b>-34,80%</b>	<b>922 571,00 €</b>	<b>35,89%</b>	<b>1 071 468,00 €</b>	<b>16,14%</b>	<b>935 735,00 €</b>	<b>-12,67%</b>	<b>1 100 411,66 €</b>	<b>17,60%</b>

### La fiscalité (3 taxes ménages)

Les contributions directes (60.41%) constituent le principal poste de recettes. Elles sont liées à la progression des bases, limitée par un coefficient de revalorisation forfaitaire peu élevé décidé par l'Etat ainsi que des taux des taxes foncières (Bâti et non Bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Foncier Bâti	35,25 %	38,42 %	38,42 %
Foncier non Bâti	121,27 %	132,18 %	132,18 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,76 %	21,54 %	21,54 %

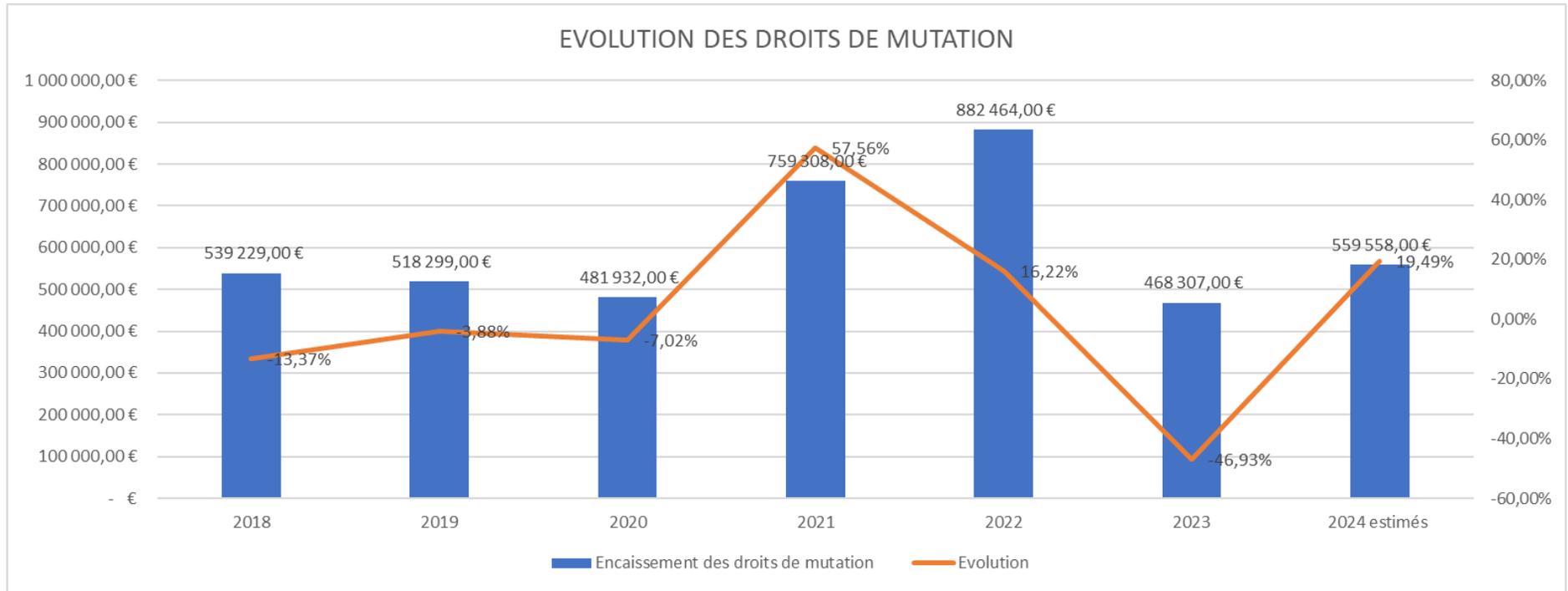
**Pas d'augmentation des taux prévue en 2025.**

L'évolution des recettes fiscales de la commune depuis 2018 est dynamique et s'explique en grand partie par :

- L'effet « bases » au travers de la revalorisation forfaitaire appliquée chaque année par l'Etat d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances,
- D'autre part sous l'effet de variations physiques propres à la commune de Léognan (nouvelles constructions, retour à l'imposition pour certains ménages...)
- L'évolution des taux d'imposition sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taxe d'habitation</b>					
Base nette imposable taxe d'habitation	14 728 547				
Taux taxe d'habitation	19,76%				
Produit de la taxe d'habitation	2 910 361				
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		612 616	520 822	553 815	583 740
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires		19,76%	19,76%	21,54%	21,54%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		121 053	102 914	119 292	125 738
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	11 782 622	11 887 761	12 531 262	13 422 138	14 187 499
Taux taxe foncière sur le bâti	17,79%	35,25%	35,25%	38,42%	38,42%
Coefficient correcteur		1,225604	1,227495	1,227495	1,227495
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 096 128	5 143 413	5 419 066	6 242 964	6 598 772
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	279 137	279 402	296 357	321 035	335 862
Taux taxe foncière sur le non bâti	121,27%	121,27%	121,27%	132,18%	132,18%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	338 509	338 831	359 392	424 344	443 942
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>5 344 999</b>	<b>5 603 297</b>	<b>5 893 087</b>	<b>6 798 028</b>	<b>7 168 452</b>
Rôles supplémentaires	21 455	49 062	25 092	4 486	2 050
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>5 366 454</b>	<b>5 652 359</b>	<b>5 918 179</b>	<b>6 802 514</b>	<b>7 237 820</b>

## EVOLUTION DES DROITS DE MUTATION - BUDGET COMMUNE 2018-2024



L'évolution des droits de mutation à titre onéreux est le résultat de l'impact des mouvements des taux d'intérêt et du niveau des prix de l'immobilier qui pèsent sur le volume de transactions immobilières réalisé.

## Les dotations et participations

On constate une baisse d'environ 15 % des dotations sur le projet de compte administratif 2024, soit une perte d'environ 300 mille euros (CAF pour - 185 000 € et remboursement de la part salariale des agents mis à disposition pour la compétence transport scolaire pour - 89 000 € en cours de régularisation).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
Dotation Forfaitaire	1 089 368,00 €	1 090 776,00 €	1 100 429,00 €	1 106 185,00 €	1 111 749,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	- €	- €	- €	- €	- €
Dotation Nationale de Péréquation	228 225,00 €	235 893,00 €	229 411,00 €	231 381,00 €	243 134,00 €
Compensations au titre des exonérations de TF	199 787,00 €	84 510,00 €	88 026,00 €	93 430,00 €	97 478,00 €
Subventions - Participations	267 967,36 €	268 921,97 €	289 094,83 €	464 516,28 €	227 387,44 €
Autres	83 209,73 €	94 195,90 €	90 768,79 €	90 771,22 €	1 352,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 868 557,09 €</b>	<b>1 774 296,87 €</b>	<b>1 797 729,62 €</b>	<b>1 986 283,50 €</b>	<b>1 681 100,44 €</b>

La DGF par habitant évolue comme suit :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
DGF	1 478 365 €	1 324 989 €	1 151 776 €	1 082 583 €	1 074 204 €	1 092 205 €	1 089 368 €	1 090 776 €	1 100 429 €	1 106 185 €	1 111 749 €
population	9 912	10 015	10 100	10 169	10 276	10 553	10 584	10 685	10 784	10 843	10 864
DGF par habitant	149 €	132 €	114 €	106 €	105 €	103 €	103 €	102 €	102 €	102 €	102 €

Les autres dotations et participations perçues en matière de fonctionnement proviennent de divers partenaires institutionnels :

- De la CAF au titre des contrats liés à l'enfance et à la jeunesse : 160 577.28 €,
- Reversement FCTVA (partie fonctionnement) : 4 878.72 €
- De l'Etat : les frais d'assemblées électorales (législatives pour 2 582.74 € et européennes pour 1 293.67 €) ; la dotation de recensement pour 1 971 € ; le fonds départemental de péréquation pour la taxe professionnelle pour 8 442 €
- Du Département : CAP 33 : 8 764 € ; sport vacances : 802 € ; club nature : 1 075.20 € et remboursement de repas (CAP 33) pour 1 352 €
- De la Communauté de communes de Montesquieu (remboursement des repas des crèches de Léognan et Saint Médard D'Eyrans : 38 826.31 €

## A.1.2. LES ORIENTATIONS 2025 POUR LES RECETTES

### a. Les produits des services

Les recettes des usagers évoluent en fonction de la fréquentation aux activités. L'estimation du budget 2025 par les services est la suivante :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	Proposition 2025
<b>Scolaire - ALSH</b>	444 835,76 €	667 652,93 €	626 691,52 €	574 537,58 €	753 568,63 €	750 000,00 €
<b>Maison des jeunes</b>			2 324,00 €	3 575,60 €	3 332,40 €	3 000,00 €
<b>Remboursement SACPA</b>	1 230,48 €	1 294,54 €	1 607,52 €	1 618,50 €	0,00 €	0,00 €
<b>Village entreprises</b>	111 253,25 €	109 563,36 €	145 148,84 €	68 755,34 €	3 047,96 €	0,00 €
<b>Location salles</b>	5 666,00 €	0,00 €	8 862,00 €	13 101,00 €	12 971,00 €	10 000,00 €
<b>Culture</b>	100 630,07 €	118 877,86 €	262 231,61 €	245 674,99 €	294 648,32 €	280 000,00 €
<b>Manifestations et cérémonies</b>	1 852,00 €	7 640,88 €	3 300,00 €	3 020,80 €		0,00 €
<b>Occupation domaine public</b>	6 820,00 €	6 895,42 €	14 983,41 €	10 619,42 €	20 573,35 €	15 000,00 €
<b>Cimetières</b>	6 641,00 €	10 646,00 €	6 319,00 €	14 832,00 €	12 270,00 €	10 000,00 €
<b>Totaux</b>	678 928,56 €	922 570,99 €	1 071 467,90 €	935 735,23 €	1 100 411,66 €	1 068 000,00 €

## **b. Le produit des impôts locaux**

Sans variation de taux, en appliquant uniquement l'augmentation prudente de 1,7 % sur les bases des taxes foncières, le produit fiscal 2025 génère une recette estimée à **7 307 004 € soit + 69 184 € par rapport à 2024.**

	<b>2025</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	593 664
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	21,54%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	127 875

<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	14 471 249
Taux taxe foncière sur le bâti	38,42%
Coefficient correcteur	1,227495%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 730 747

<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	339 221
Taux taxe foncière sur le non bâti	132,18%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	448 382
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>7 307 004</b>

### **Autres recettes fiscales**

- **L'attribution de compensation** de la Communauté de communes de Montesquieu reste stable : **687 480 €.**

- **Les droits de mutation**

La moyenne des 5 dernières années a été de 622 062 €. Les droits de mutation ont augmenté en 2024 par rapport à 2023 de +19.5% mais l'estimation du BP 2025 reste prudente avec **400 000 €.**

- **Les droits de place** sont évalués à **41 473 €.**

- **La taxes pylônes** est évaluée à **75 252 €.**

- **La taxe sur la consommation d'électricité** est évaluée à **253 807 €.**

**c. La dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat**

On estime une recette 2025 à environ 1 118 750 € pour la **Dotation Forfaitaire** et à 255 320 € pour la **Dotation Nationale de Péréquation** pour un total de **1 374 070 €**.

**d. Les subventions et les participations**

Les subventions et les participations estimées sont les suivantes :

- CAF : 120 000 €
- Département : subvention Ecole Multi Sports, CAP 33 : 9 000 €

Les compensations de l'Etat sont évaluées comme suit :

- + 1,5% pour les compensations de la taxe foncière sur les locaux industriels : 43 862€
- au même niveau qu'en 2024 pour les autres soit 50 216 €.

Le remboursement des salaires des agents affectés aux transports scolaires représente enfin 90 000 € reversés sur le budget annexe afférent.

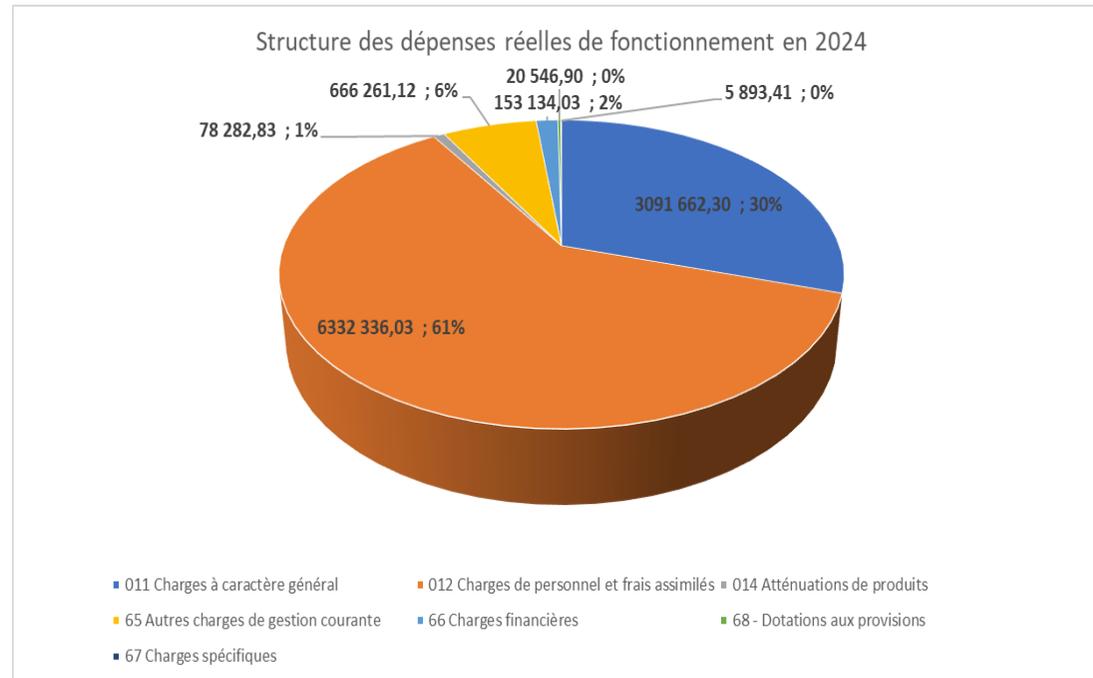
**e. Les loyers**

Cette recette représente environ 90 000 €.

## A.2. Les dépenses de fonctionnement 2024

Ainsi, l'arrêt des comptes au 31 décembre 2024 permet d'estimer les dépenses réelles de fonctionnement 2024 à 10 348 116,62 € environ soit + 9.3 % par rapport à 2023.

	CA 2024 estimé
011 Charges à caractère général	3 091 662,30
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 332 336,03
014 Atténuations de produits	78 282,83
65 Autres charges de gestion courante	666 261,12
66 Charges financières	153 134,03
68 - Dotations aux provisions	20 546,90
67 Charges spécifiques	5 893,41
<b>TOTAL</b>	<b>10 348 116,62</b>



## A.2.1. ZOOM SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

On peut noter les points suivants :

- **Les charges de personnel** (61,29 % des dépenses réelles de fonctionnement) ont augmenté de **9.27 %** par rapport à 2023.
- **Les charges à caractère général** (29.87 %) comprennent les contrats conclus par la commune (électricité, eau, restauration...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures... Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides. Elle résulte également d'une politique d'achat et des mesures d'organisation par le jeu de vases communicants de prestations prises aujourd'hui en régie, par exemple les travaux dans les bâtiments. Elles augmentent de 16.02 % par rapport à 2023.
- **Les atténuations de produits (014)** sont les pénalités reversées dans le cadre de la loi SRU (carence logements sociaux) : elles se sont élevées à 78 282.83 € en 2024 (73 968,30 € en 2023).
- **Les charges de gestion courante** (6.44%) prennent en compte les subventions versées (associations, budgets annexes...), les participations aux syndicats et les indemnités des élus.
- **Les charges spécifiques (67)** correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions et dépréciations** (68) correspondent aux créances douteuses (provisions en prévision de recouvrements incertains).

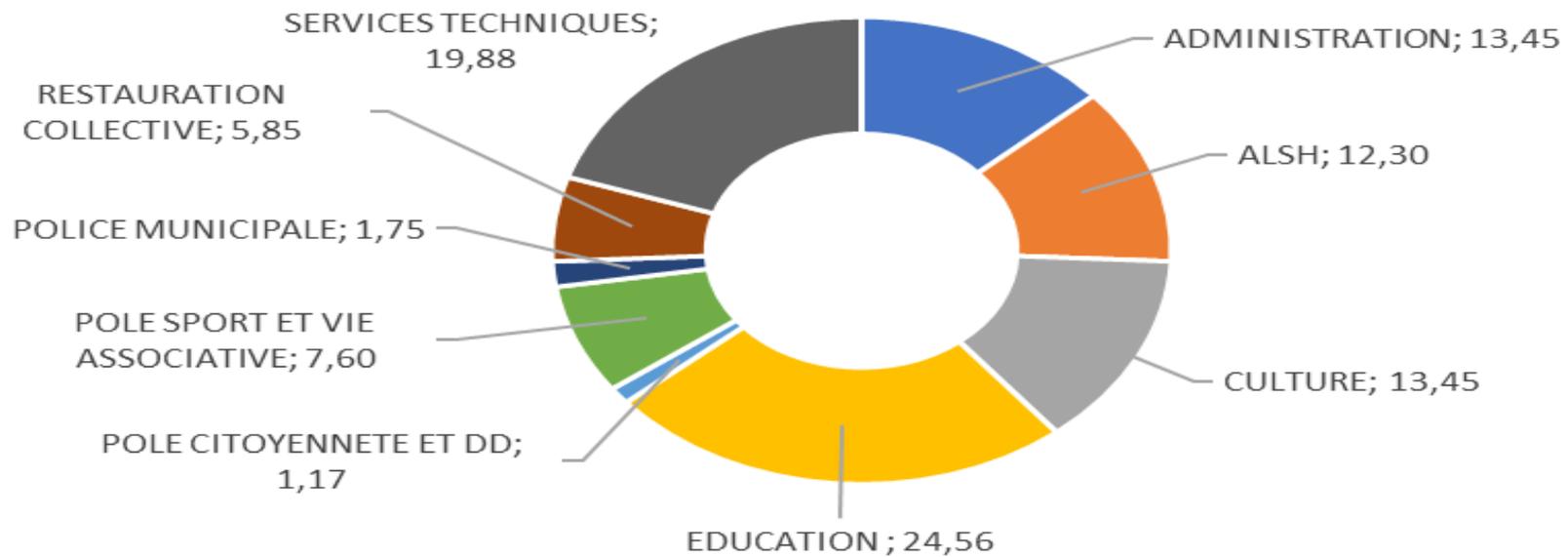
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	evolution entre estimation 2024 et 2023
011 Charges à caractère général	2 017 365,00	2 254 342,08	2 510 015,79	2 664 739,95	3 091 662,30	16,02%
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 813 529,01	5 067 346,10	5 446 804,45	5 794 976,29	6 332 336,03	9,27%
014 Atténuations de produits	73 525,18	86 971,94	73 620,69	73 968,30	78 282,83	5,83%
65 Autres charges de gestion courante	734 916,23	657 115,39	683 746,54	743 416,76	666 261,12	-10,38%
66 Charges financières	238 530,12	216 614,10	194 223,40	173 140,11	153 134,03	-11,55%
68 - Dotations aux provisions		15 551,63	17 622,32	17 850,25	20 546,90	15,11%
67 Charges spécifiques	237 292,16	156 576,05	4 508,90	2 752,51	5 893,41	114,11%
<b>TOTAL</b>	<b>8 115 157,70</b>	<b>8 454 517,29</b>	<b>8 930 542,09</b>	<b>9 470 844,17</b>	<b>10 348 116,62</b>	<b>9,26%</b>

### a. Les charges de personnel (012)

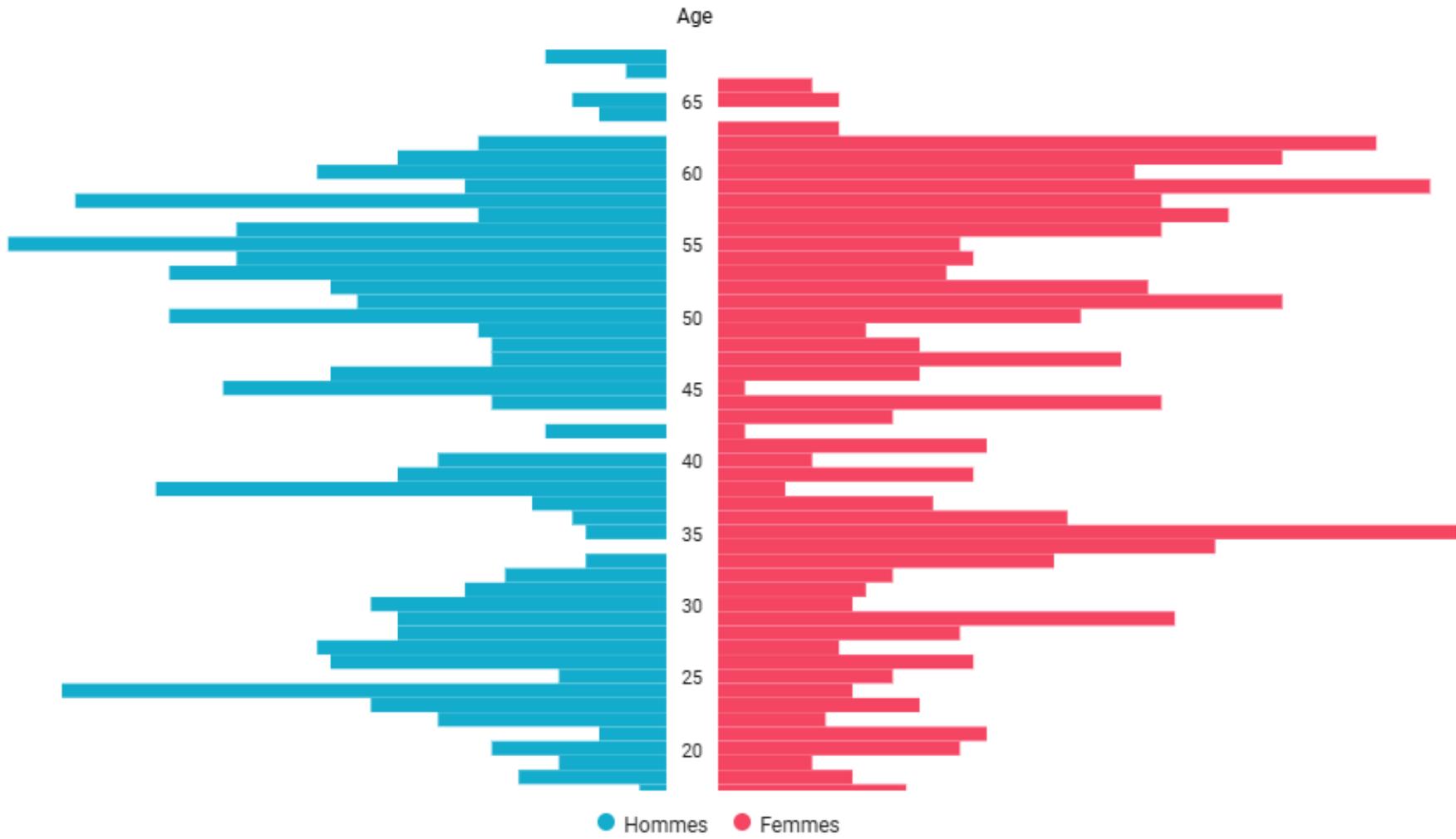
Les charges de personnel évoluent de + 9.27 % en raison de mesures gouvernementales qui correspondent à l’attribution de 5 points d’indices majorés à compter du 1er janvier 2024 ainsi qu’à la prime pour le pouvoir d’achat versée en juin 2024. Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a également mis en place des mesures spécifiques ciblant les bas salaires (+ 0.06 % mensuel brut comme indemnité différentielle pour les agents à l’indice minimum de traitement IM 366 depuis le 1er novembre 2024). La collectivité a en outre procédé au recrutement de 5 animateurs (CDD / 22h). La commune a du procéder à des remplacements pour maintenir une bonne qualité de service et répondre aux obligations réglementaires des taux d’encadrements.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 813 529,01 €	5 067 346,10 €	5 446 804,45 €	5 794 976,29 €	6 332 336,03 €

### Répartition des agents en % par service



## Pyramide des âges





## Répartition globale au dernier mois

- **Catégorie C** : 71,58%
- **Catégorie B** : 14,99%
- **Catégorie A** : 11,58%
- **Autres** : 1,85%

♀	♂
<b>41,82</b> Ans Age Moyen	<b>40,68</b> Ans Age Moyen
<b>52%</b> Effectifs	<b>48%</b> Effectifs

### **Engagement de la commune en faveur des agents**

Consciente des défis liés à l'attractivité et au bien-être des agents, la municipalité a engagé une démarche volontariste visant à améliorer les conditions de travail, la prévention des risques professionnels et l'évolution des carrières. Après une phase de concertation avec les organisations syndicales, un plan d'actions ambitieux a été adopté, articulé autour de plusieurs axes majeurs : le pouvoir d'achat, la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), la prévention des risques, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, ainsi que l'amélioration du cadre bâti des équipements municipaux.

#### **Les actions mises en œuvre en faveur des agents**

1. Le soutien au pouvoir d'achat et aux avantages sociaux
2. La mise en place du forfait mobilités par délibération n°2023/34 en date du 30/03/2023.
3. L'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1er janvier 2022 (30 528 €), permettant aux agents d'accéder à de nombreuses prestations : aides financières, prêts sociaux, offres de vacances, loisirs, culture et chèques réduction.
4. La participation employeur sur la prévoyance santé, avec une contribution de 10 € par mois pour les agents disposant d'une mutuelle labellisée depuis 2022.

#### **L'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)**

1. Déploiement du télétravail afin de favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.
2. Réalisation d'un audit ressources humaines visant à identifier les axes d'amélioration en matière d'organisation du travail et de management.
3. Lancement d'un travail approfondi sur la prévention des risques professionnels, incluant la refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avec l'implication de 9 agents formés à la prévention.
4. Adhésion à l'offre de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (délibération n°2022/97 du 15/12/2022).

#### **La prévention des risques psychosociaux et la lutte contre les discriminations et le harcèlement**

1. Mise en place de formations obligatoires pour sensibiliser les agents et les encadrants aux risques liés au harcèlement et aux discriminations.
2. Adhésion à l'offre de médiation et de lutte contre les discriminations et le harcèlement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (délibération n°2023/87 du 12/12/2023).
3. Déploiement d'une charte élus/agents, garantissant des relations de travail respectueuses et encadrant les interactions entre les agents municipaux et les élus.

### L'évolution professionnelle et la reconnaissance des parcours

1. Définition des lignes directrices de gestion en matière d'avancement et de promotion interne pour la période 2021-2026, permettant aux agents de mieux anticiper leur évolution de carrière.
2. Mise en place de ratios d'avancement, facilitant la projection des agents dans un parcours professionnel structuré.

### Un engagement pour la requalification des bâtiments municipaux

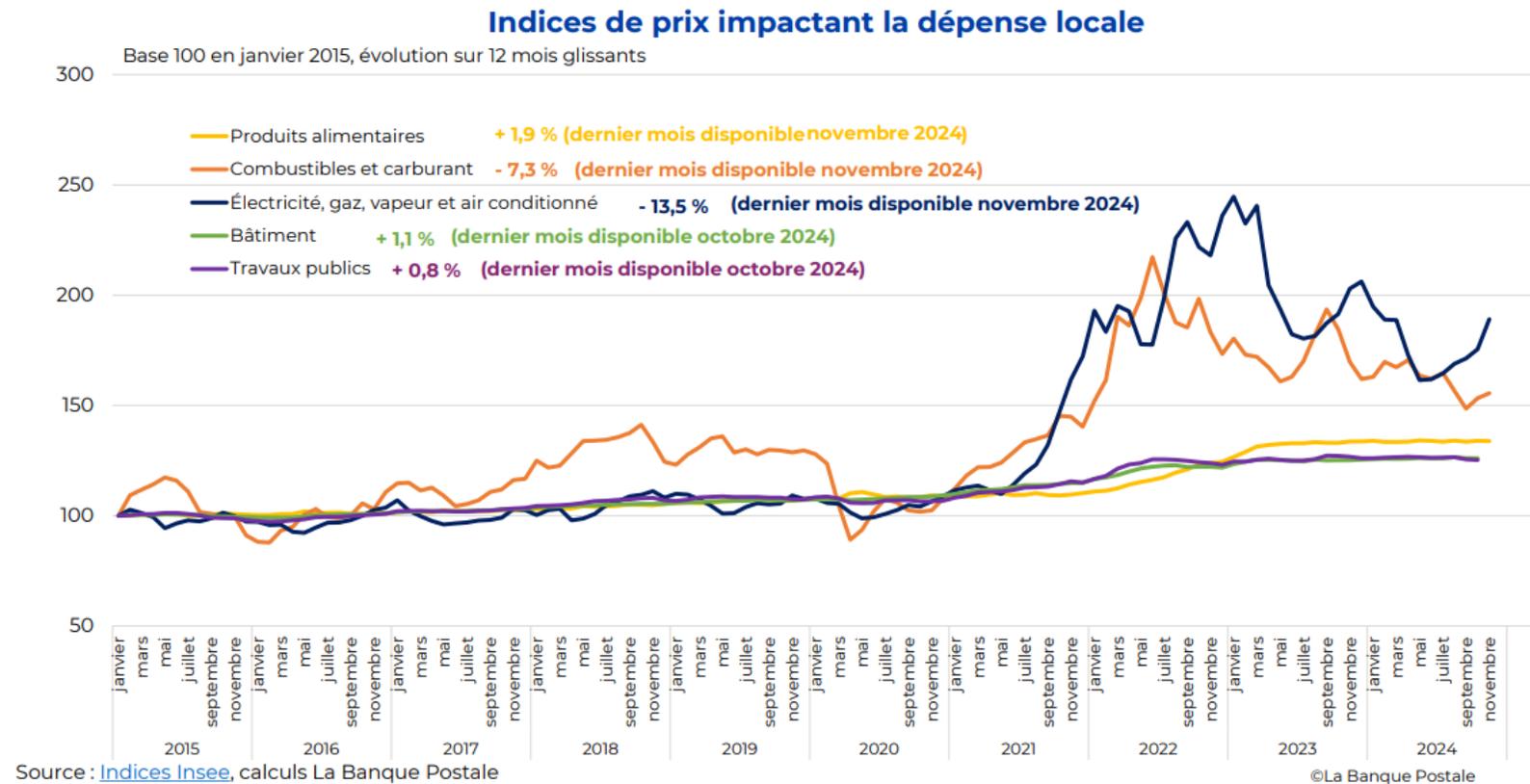
Dans un souci d'amélioration continue des conditions de travail, la municipalité engage un travail de requalification des bâtiments municipaux, afin d'adapter les espaces de travail aux nouveaux besoins des agents et d'améliorer leur confort quotidien.

Ce plan d'actions traduit la volonté de la commune de valoriser et d'accompagner ses agents en leur garantissant un environnement de travail sécurisé, respectueux et propice à leur épanouissement professionnel. Cette dynamique se poursuivra dans les années à venir avec de nouvelles actions en faveur du bien-être et de la reconnaissance des agents municipaux.

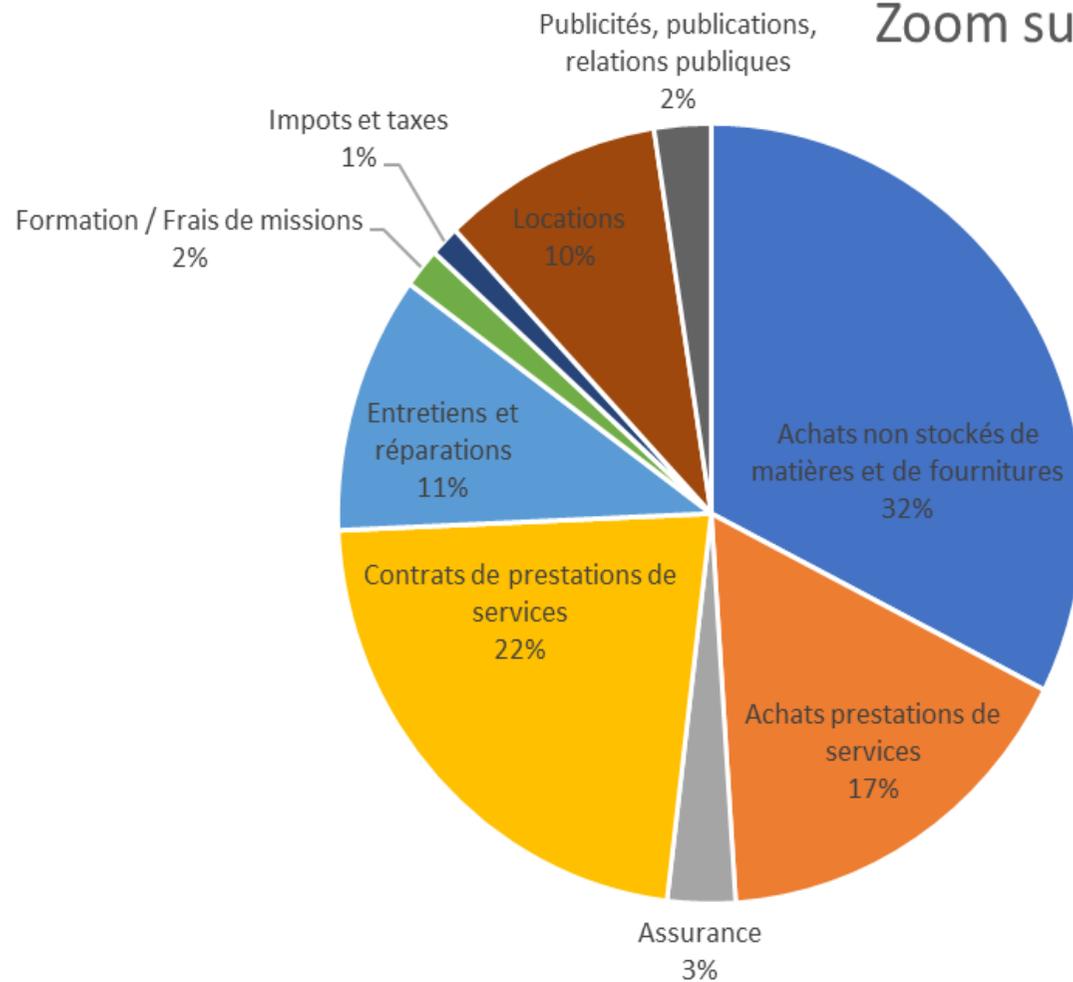
## b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont augmenté de 16.02 % par rapport à 2023 (contre 6.16 % entre 2022 et 2023) pour atteindre un total de **3 091 661.70 €**. On constate une hausse des dépenses pour la restauration scolaire, une hausse de la prime d'assurance ainsi qu'une hausse des tarifs des fluides malgré une utilisation raisonnée des ressources.

L'inflation a imposé aux services d'ajuster leurs achats, de mutualiser les ressources et de revoir les pratiques tout en respectant la réglementation et en visant l'objectif d'amélioration continue du service rendu.



## Zoom sur les charges à caractère général



32 % des dépenses de la commune sont des achats non stockés de matières et de fournitures (électricité, gaz, eau, carburant, fournitures scolaires). Les plus gros postes de dépense pour ce chapitre sont l'achat des denrées pour la cuisine centrale, l'électricité, les contrats de maintenance.

**c. Les charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante représentent environ 6,44 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
65 Autres charges de gestion courante	734 916,23	657 115,39	683 746,54	743 416,76	666 261,12

**d. Les charges financières**

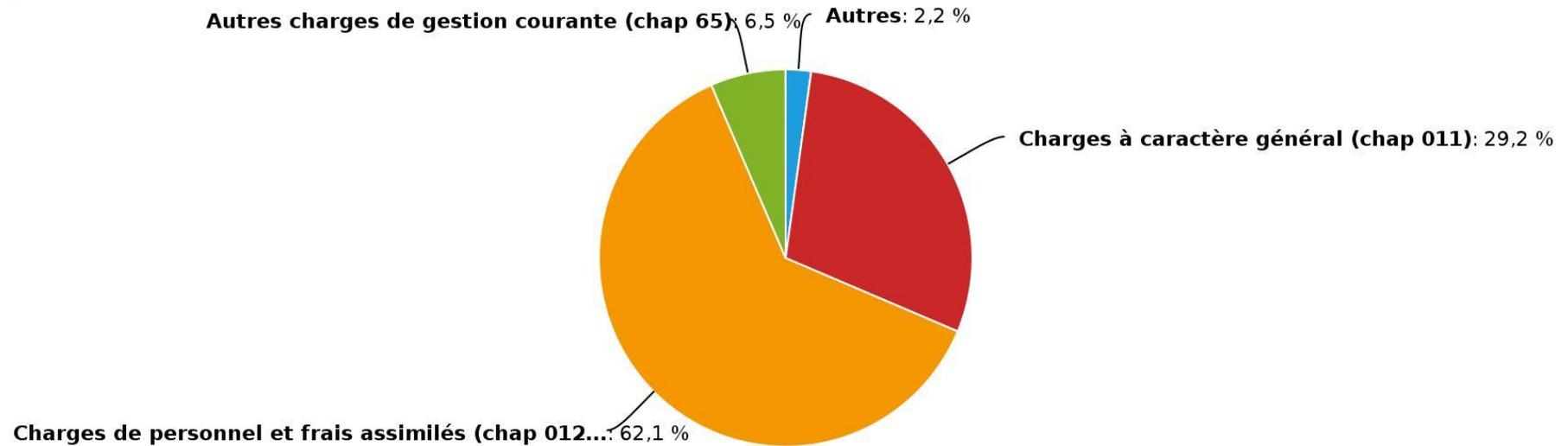
Les charges financières représentent environ 1,48 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 pour un montant de **153 134.03 €**.

**e. Les atténuations de produits**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
014 Prélèvement au titre de la loi SRU	73 525,18	86 971,94	73 620,69	73 968,30	78 282,83

## A.2.2. ORIENTATIONS 2025 : MAINTENIR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS TOUT EN MAITRISANT LES COUTS

### Dépenses de fonctionnement



#### a) Le chapitre 012 - frais de personnel : une estimation de 6,72 millions d'euros

Le décret n° 2025-28 du 30 janvier 2025 acte une mesure qui va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années : l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Coût induit pour la collectivité sur 4 ans : 846 000 €.

En 2025, La commune recrutera une assistante au service ressources humaines, un agent polyvalent urbanisme/état civil, une cheffe de service Finances (cat B), un chef de service Animation (cat B), un agent au service Manifestations et Cérémonies ainsi qu'un agent polyvalent en CDD pour assurer les petits entretiens dans les écoles.

Des pistes d'optimisation seront enfin recherchées dans le domaine du nettoyage des EPI (prime de salissure ou externalisation de la prestation).

## **b) Le chapitre 011 – les charges à caractère général**

Le montant prévisionnel pour les charges à caractère général s'élève à 3 155 403 €.

Les évolutions envisagées doivent être considérées dans leur globalité, y compris l'actualisation et la révision de prix. Il est impératif que des économies soient proposées afin de maintenir, à périmètre constant, l'équilibre général ainsi exprimé hors effet d'inflation des prix de l'énergie et des matières premières.

Environ 1/3 des dépenses de fonctionnement correspondent à des achats de fournitures : alimentation, gaz, électricité, carburant...  
L'inflation des prix sur ces postes budgétaires doit être absorbée.

## **c) Le chapitre 014 - pénalités de la loi SRU : estimation 79 000 €**

## **d) Le chapitre 65 - charges de gestion courante : estimation 708 812 €**

Ces charges de fonctionnement comprennent notamment les subventions versées aux associations ainsi qu'au CCAS (dont une augmentation de 33 500 €) et au budget Transport Scolaire.

La commune maintiendra son soutien à la vie associative tout en tenant compte des enjeux de solidarités et ceux liés à la sobriété énergétique.

## **e) Le chapitre 66 - charges financières : estimation 142 249 €**

Les charges financières sont estimées en prenant en compte les charges des emprunts existants.

Il est prévu une renégociation de deux crédits en cours pour une économie estimée à 15 000 €.

## **f) Le chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations (créances douteuses) : estimation 20 000 €**

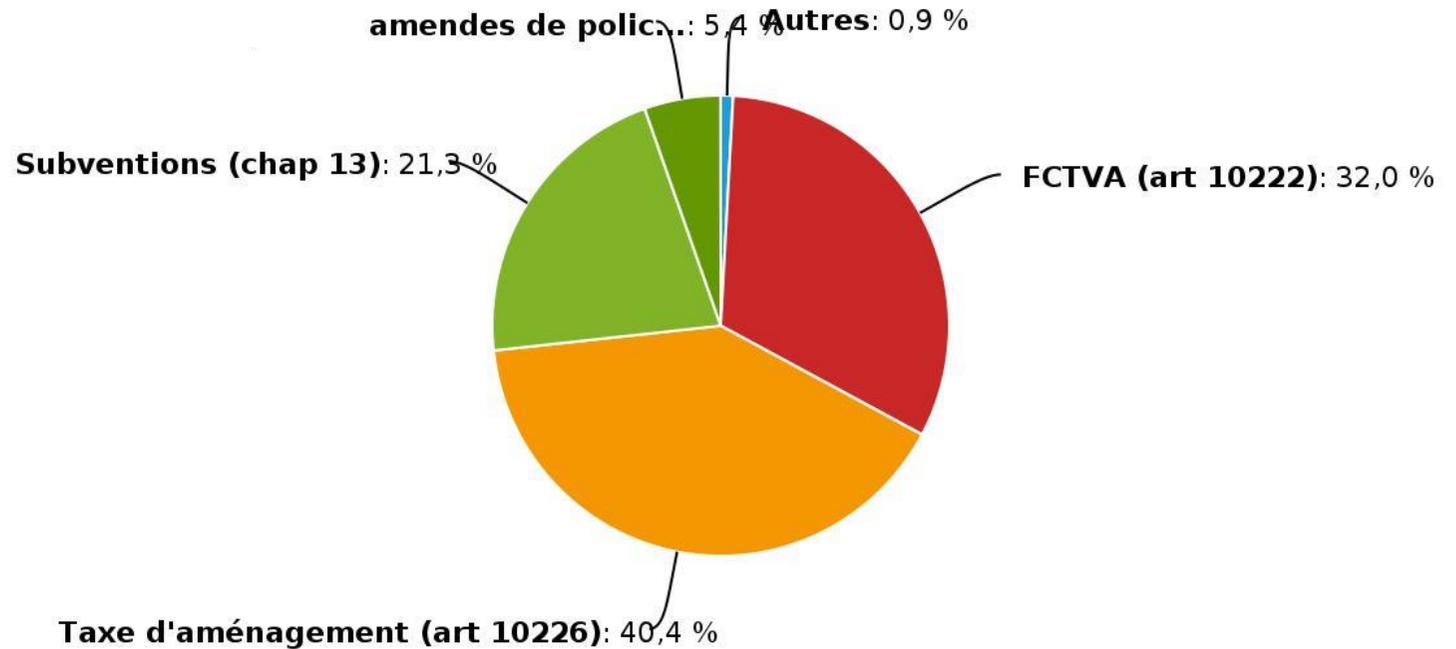
## B. L'INVESTISSEMENT 2024

Le projet de Compte Administratif 2024 fait apparaître une baisse des recettes réelles d'investissement de 22,29 % par rapport à 2023 et des dépenses d'investissement en augmentation de 14,26 % par rapport à 2023.

### B.1. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 EN BAISSÉ

La clôture des comptes 2024 fait apparaître des recettes estimées à 1 928 982.82 €. Le détail par poste est le suivant :

#### Recettes d'investissement

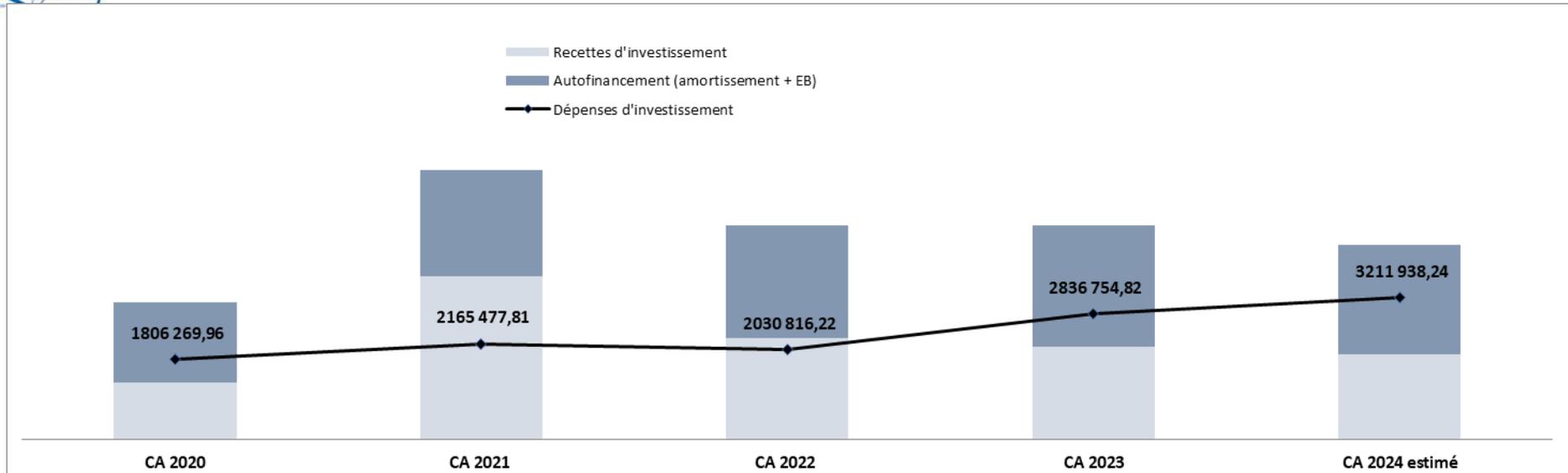


### B.1.1. EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

	2020	2021	2022	2023	2024 estimé
F.C.T.V.A.	136 971,00 €	187 187,00 €	185 128,00 €	218 119,96 €	199 413,15 €
Taxe d'aménagement	235 814,20 €	286 873,75 €	312 743,41 €	338 380,53 €	252 297,26 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	821 800,06 €	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Subventions Etat et établissements nationaux			53 511,07 €	11 702,25 €	95 303,50 €
Subventions Région			2 500,00 €	2 500,00 €	
Subventions du Département	53 691,00 €	60 830,00 €	128 377,80 €	92 586,94 €	16 771,20 €
Subvention Autres	- €	18 000,00 €		11 091,20 €	26 096,10 €
Dotat <sup>9</sup> équipt territoires ruraux	18 114,45 €	149 368,62 €	78 261,07 €	25 792,77 €	5 444,61 €
DSIL				42 000,00 €	
1342 - Amendes de police	29 428,00 €		22 174,00 €	28 156,00 €	33 657,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 158,62 €	695,16 €	794,61 €		
Fonds de concours				32 423,00 €	
<b>Total général</b>	<b>1 296 977,33 €</b>	<b>3 702 954,53 €</b>	<b>2 283 489,96 €</b>	<b>2 102 752,65 €</b>	<b>1 928 982,82 €</b>

#### L'endettement de la commune

Depuis 2018, la commune de LEOGNAN poursuit son programme d'investissements sans faire appel à un nouvel emprunt.



## B.1.2. ORIENTATIONS 2025 – LA RECHERCHE SYSTEMATIQUE DE SUBVENTIONS

Plusieurs sources de financement peuvent être rappelées ici.

La recherche de financements extérieurs en fonction des programmes sera poursuivie notamment auprès de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat mais aussi de l'Europe via les fonds européens ou encore de la Communauté de Communes de Montesquieu au titre des fonds de concours.

**Les reports de crédits de recettes 2024** sur le budget 2025 sont de 262 704.10 €.

**Enfin, les autres recettes estimées pour 2025** sont les suivantes :

- FCTVA : 250 000 €
- Taxe d'aménagement : 250 000 €

## B.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA RENOVATION ENERGETIQUE

Le projet de Compte Administratif 2024 permet d'estimer les dépenses à 2.6M€ environ, soit +17.14 %. Le détail par chapitres est le suivant :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
20 Immobilisations incorporelles	78 331,53	100 388,91	133 396,23	111 595,38	71 552,85
204 Subvention d'équipement versées			43 583,41	28 123,00	92 009,68
21 Immobilisations corporelles	615 683,45	1 237 942,06	1 273 466,05	2 016 417,12	2 499 288,83
23 Immobilisations en cours	566 720,18	267 215,79	5 145,00	117 016,74	0,00
<b>Total des dépenses d'équipements</b>	<b>1 260 735,16</b>	<b>1 605 546,76</b>	<b>1 455 590,69</b>	<b>2 273 152,24</b>	<b>2 662 851,36</b>

### B.2.1. ZOOM SUR QUELQUES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

#### **ETUDES REALISEES : 38 719 €**

- ✓ Poursuite de la révision du PLU
- ✓ Maitrise d'ouvrage réhabilitation tribune stade Bourg

#### **TRAVAUX REALISES (liste non exhaustive)**

##### **BATIMENTS : 1 076 957 €**

- ✓ Colombarium
- ✓ Hôtel de ville – Réfection zinguerie
- ✓ Réfection toiture école Jean Jaurès
- ✓ Rénovation toiture ALSH
- ✓ Rénovation tennis
- ✓ Toiture presbytère
- ✓ Réhabilitation tribune

##### **AMENAGEMENTS : 411 901 €**

- ✓ Travaux aménagements sécuritaires pistes cyclables La Brède
- ✓ Voirie (allée du Bicon, rue Louise Michel...)

## ILLUSTRATIONS DE REALISATIONS SUR L'EXERCICE 2024



## ILLUSTRATIONS DE REALISATIONS SUR L'EXERCICE 2024



## ILLUSTRATIONS DE REALISATIONS SUR L'EXERCICE 2024



## ILLUSTRATIONS DE REALISATIONS SUR L'EXERCICE 2024



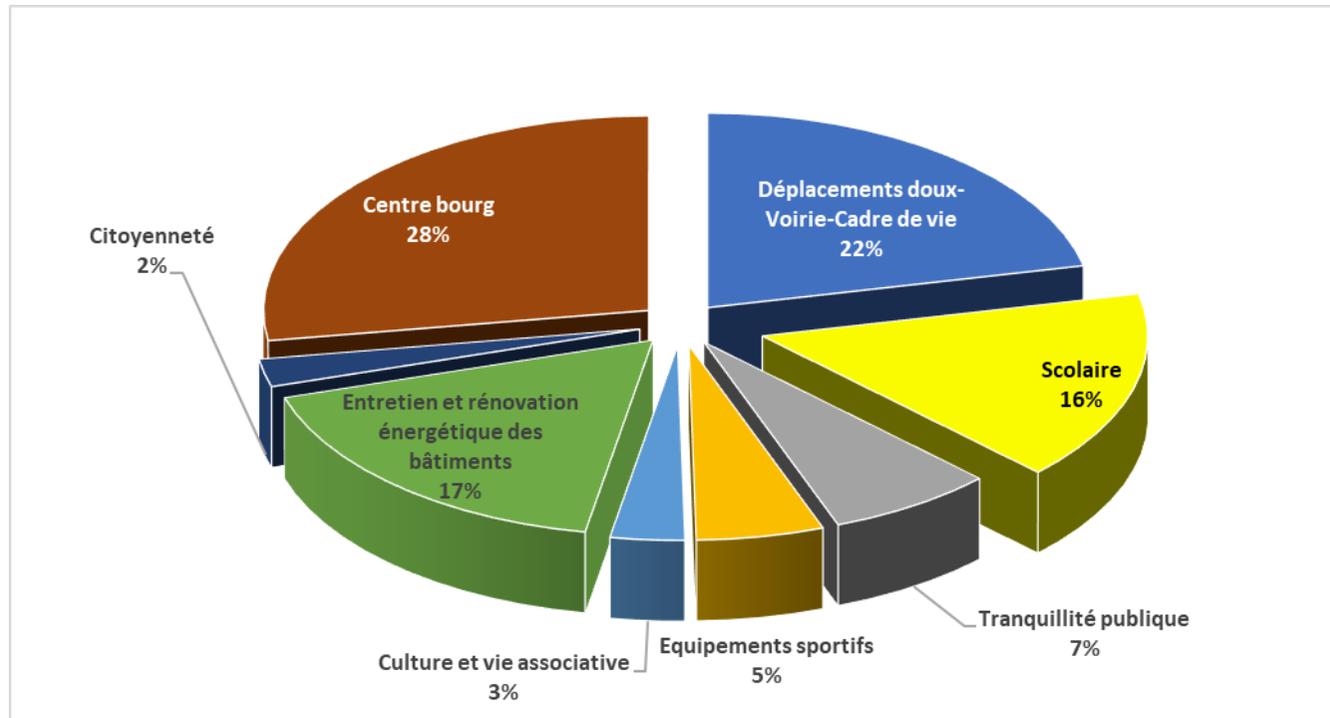
## B.2.2. ORIENTATIONS 2025

### Restes à Réaliser 2024

Il convient tout d'abord de rappeler que les Restes à réaliser (RAR) sont des dépenses engagées sur 2024 mais non payées. Ces projets sont en cours et restent inscrits budgétairement sur 2025 à hauteur de **2 031 436,62 €**.

### ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2025

L'enveloppe consacrée à l'investissement 2025 a été estimée à environ **4 702 794 €** et pourrait être ventilée comme suit :



**Les projets d'investissement notables envisagés pour 2025 sont les suivants :**

#### **DEPLACEMENTS DOUX – VOIRIE – CADRE DE VIE**

---

- ✓ Etudes, Bicon (PUP), Duragne : 20 000 €
- ✓ Centre Bourg finalisation phase 1 (tour de l'église) : 572 230 €
- ✓ Centre bourg, tranche conditionnelle 1 (place Salvador Allende) : 409 998 €
- ✓ Programme annuel de voirie, éclairage public, espaces verts et ville propre, ADAP, PAVE : 450 000 €

#### **SCOLAIRE**

---

- ✓ Tranche 3 Isolation et couverture école Jean Jaurès : 345 209 €
- ✓ Rénovation satellites : 45 000 €
- ✓ Programme pluriannuel de rénovation des écoles (travaux, mobilier) : 90 000 €

#### **TRANQUILLITE PUBLIQUE**

---

- ✓ Vidéoprotection renouvellement tranche 1 : 130 000 €
- ✓ Matériels (caméras piétons, véhicule, vélo) : 23 000 €

#### **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

---

- ✓ Main courante rugby : 41 720 €
- ✓ Grillage tennis phase 2 : 45 000 €
- ✓ Chalet Léogliss : 30 000 €

#### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

---

- ✓ Espace Georges Brassens, travaux annuels : 30 000 € TTC
- ✓ Scène mobile : 38 000 €

## ENTRETIEN ET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

---

- ✓ Etudes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification des locaux administratifs dans le prolongement des travaux engagés dans le cadre de la QVCT : 20 000 €
- ✓ Etudes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la COT de l'auberge du lac bleu : 10 000 €
- ✓ Remplacement des menuiseries de la Maison des Associations : 151 200 €
- ✓ Village Entreprises : 20 000 €
- ✓ Provisions pour la rénovation énergétique des bâtiments : 150 000 €

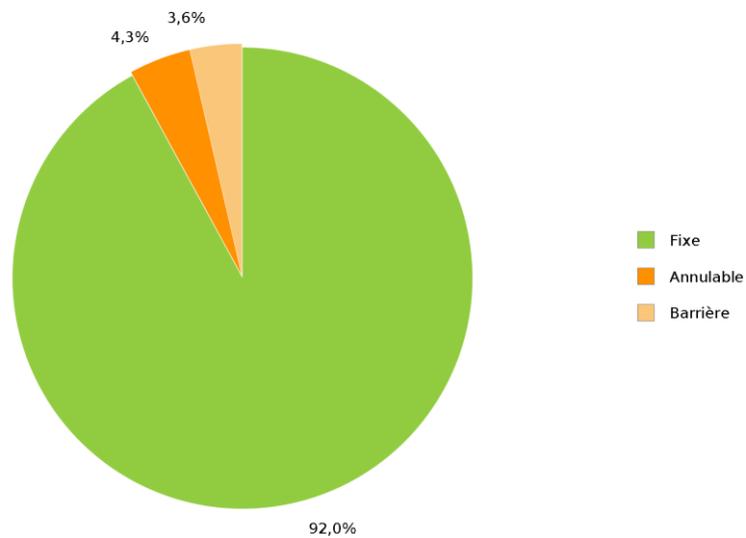
## CITOYENNETE

---

- ✓ Budget participatif : 50 000 €

## III. LA DETTE

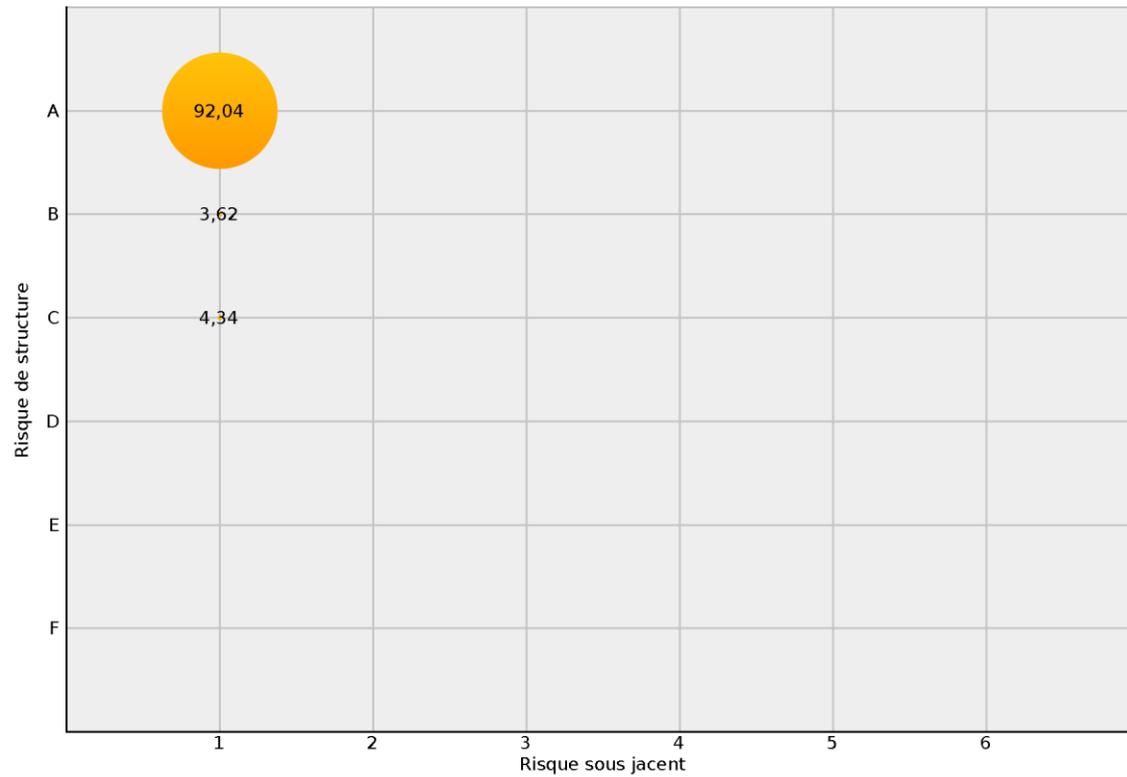
### Synthèse de votre dette au 28/02/2025



## Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

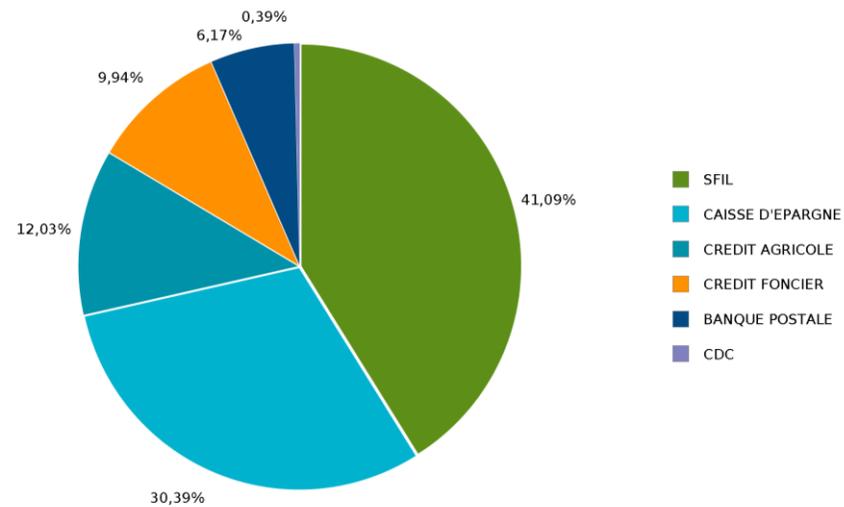
Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

## Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	2 622 033.82 €	41,09 %
CAISSE D'EPARGNE	1 938 912.32 €	30,39 %
CREDIT AGRICOLE	767 585.74 €	12,03 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	633 954.94 €	9,94 %
BANQUE POSTALE	393 400.12 €	6,17 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24 895.96 €	0,39 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>6 380 782.90 €</b>	<b>100,00 %</b>



## Dettes par année

	Prospective			
	2024	2025	2026	2027
<b>Dettes en cours</b>				
Capital Restant Dû (au 01/01)	5 032 270	4 493 195	3 954 599	3 410 571
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	539 075	538 596	544 028	535 795
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	162 851	142 249	121 856	101 324
<b>Dettes de la prospective</b>				
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	5 032 270	4 493 195	3 954 599	3 410 571
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	4 493 195	3 954 599	3 410 571	2 874 776
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	539 075	538 596	544 028	535 795
Intérêts de la dette (art 66111)	162 851	142 249	121 856	101 324
Annuités	701 926	680 844	665 884	637 119

Au 31/12/2024	Estimation
Epargne brute	1 535 611,00 €
Capital Restant Dû cumulé	4 493 194,55 €
Capacité de désendettement en année	<b>2,93</b>

## IV. LES BUDGETS ANNEXES

### A. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La balance générale du budget 2024 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	517 311,26 €	88 624,40 €
	Section d'investissement	2 175 054,67 €	2 173 161,96 €
REPORT EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)		455 003,36
	Report en section d'investissement (001)		624 094,69 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	517 311,26 €	543 627,76 €
	Section d'investissement	2 175 054,67 €	2 797 256,65 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 692 365,93 €</b>	<b>3 340 884,41 €</b>

#### 1) La section d'exploitation

##### Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
70	Produits des services et du domaine	500 539,01	701 882,11	532 177,96	76 428,91
74	Dotations, subventions et participations		15 220,00		0,00
77	Produits exceptionnels	195 180,63	16 847,15		0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations		34 369,49	36 712,40	7 570,99
	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>695 719,64</b>	<b>768 318,75</b>	<b>568 890,36</b>	<b>83 999,90</b>

(Chiffres à consolider)

La principale recette concerne la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans le cadre de raccordements au réseau d'assainissement et la surtaxe assainissement versée par SUEZ.

### **Dépenses d'exploitation**

La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre est la suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024 estimé</b>
011	Charges à caractère général	13 432,99	15 550,79	6 919,69	36 717,82
65	Autres charges de gestion courante	2 745,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	115 800,35	199 554,26	144 217,00	281 656,30
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 800,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	36 712,40	7 570,99	10 963,35
	<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>131 978,34</b>	<b>251 817,45</b>	<b>161 507,68</b>	<b>329 337,47</b>

Les charges à caractère général représentent 11.14 % des dépenses d'exploitation (analyses, hydrocurages, rédaction RPQS...).

Les charges financières (intérêts des emprunts) représentent 85.52 % des dépenses.

Les dotations aux provisions concernent les provisions pour créances douteuses.

## 2) La section d'investissement

### Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	500 000,00	4 250 000,00	850 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 200,00	100 800,00	211 200,00	311 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	812 908,10	859 275,40	763 913,10
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	5 482,85	
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>11 200,00</b>	<b>1 413 708,10</b>	<b>5 325 958,25</b>	<b>1 925 113,10</b>

La principale recette concerne un emprunt de 850 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 925 775.40 €.

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
20	Immobilisations incorporelles	75 034,90	110 560,87	50 500,15	91 015,10
21	Immobilisations corporelles	43 302,41	4 540,40	17 710,27	237 931,54
23	Immobilisations en cours	9 400,00	703 042,59	4 333 698,58	1 406 928,27
16	Emprunts et dettes assimilés	206 541,32	213 933,06	221 628,96	374 480,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	78 400,00	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00	11 200,00	0,00	0,00
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>334 278,63</b>	<b>1 121 676,92</b>	<b>4 623 537,96</b>	<b>2 110 355,10</b>

Le montant des travaux réalisés en 2024 est d'environ 2.1 M€.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des travaux et la livraison de la station d'épuration.

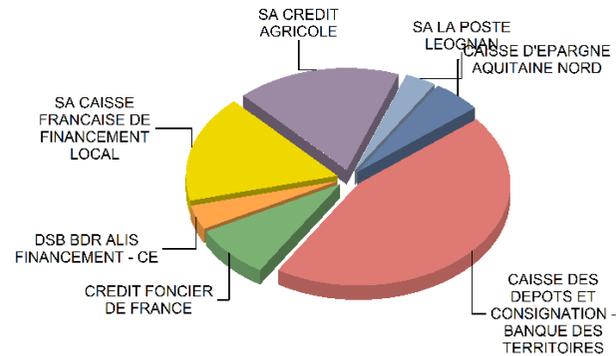


Les dépenses d'équipements ont également concerné des travaux sur les réseaux (tribune stade Bourg, chemin de Mechives...).

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 267 272.79 €.

### 3) La dette de l'assainissement collectif

#### Dette par prêteur



CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	33 915.00 €	5.3%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION - BANQUE DES TERRITOIRES	286 742.65 €	44.7%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	54 447.82 €	8.5%
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	23 994.60 €	3.7%
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	109 164.14 €	17.0%
SA CREDIT AGRICOLE	111 509.95 €	17.4%
SA LA POSTE LEOGNAN	22 122.28 €	3.4%
<b>Total :</b>	<b>641 896.44 €</b>	<b>100.0%</b>

## Endettement pluriannuel

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
00091	INVESTISSEMENT 2003	12 115.13	12 115.13	12 115.13	12 115.13	12 114.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00095	INVESTISSEMENT 2004	46 599.48	46 599.48	46 599.48	46 599.48	46 599.48	46 599.37	0.00	0.00	0.00	0.00
00096	2005 - DEPENSES INVEST.	27 734.08	27 734.08	27 734.08	27 734.08	27 734.08	27 734.08	27 734.08	27 734.08	27 734.08	27 734.08
00097	INVESTISSEMENT 2006	26 713.74	26 713.74	26 713.74	26 713.74	26 713.74	26 713.74	26 713.74	26 713.74	26 713.74	26 713.74
00099	EMPT 2002 RENEGOCIE-2 phase	12 832.26	12 832.26	12 832.26	12 832.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00100	INVESTISSEMENT 2007	16 628.65	16 147.72	15 666.79	15 185.86	14 704.94	14 224.01	13 743.08	13 262.15	12 781.22	12 300.29
01001	Dépenses Investissement	33 729.78	34 046.42	34 402.47	34 774.01	35 177.68	35 566.27	35 988.43	36 428.96	36 894.43	37 368.31
01002	Investissements 2009	24 495.84	24 495.84	24 495.84	24 495.84	24 495.84	24 495.84	24 495.84	24 495.84	24 495.84	24 495.84
01003	Investissements 2009	22 320.96	21 641.90	20 982.71	20 323.52	19 676.97	19 005.14	18 345.95	17 686.76	17 032.99	16 368.38
01004	Investissements	13 780.99	13 780.99	13 780.99	13 780.99	13 780.99	13 780.99	13 781.02	0.00	0.00	0.00
01005	Assainissement 2012	39 014.35	39 014.35	39 014.35	39 014.35	39 014.35	39 014.35	39 014.35	39 014.34	0.00	0.00
01006	Investissements 2012	23 994.60	23 994.60	23 994.60	17 995.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
01007	Investissements 2013	22 818.08	22 122.28	21 426.48	20 730.68	20 034.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
01008	REHABILITATION STATION EPURATION	81 876.18	80 324.77	78 773.34	77 221.93	75 670.50	74 119.09	72 567.66	71 016.25	69 464.83	67 913.41
01008BIS	REHABILITATION STATION EPURATION	206 417.88	206 417.88	206 417.88	206 417.88	206 417.88	206 417.88	206 417.88	206 417.88	206 417.88	206 417.88
2024-01	Crédit relais - Préfinancement	8 478.75	33 915.00	875 436.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total budget ASSAINISSEMENT DE LEOGNAN</b>		<b>619 550.75</b>	<b>641 896.44</b>	<b>1 480 386.39</b>	<b>595 935.70</b>	<b>562 136.23</b>	<b>527 670.76</b>	<b>478 802.03</b>	<b>462 770.00</b>	<b>421 535.01</b>	<b>419 311.93</b>

## B. LE TRANSPORT SCOLAIRE

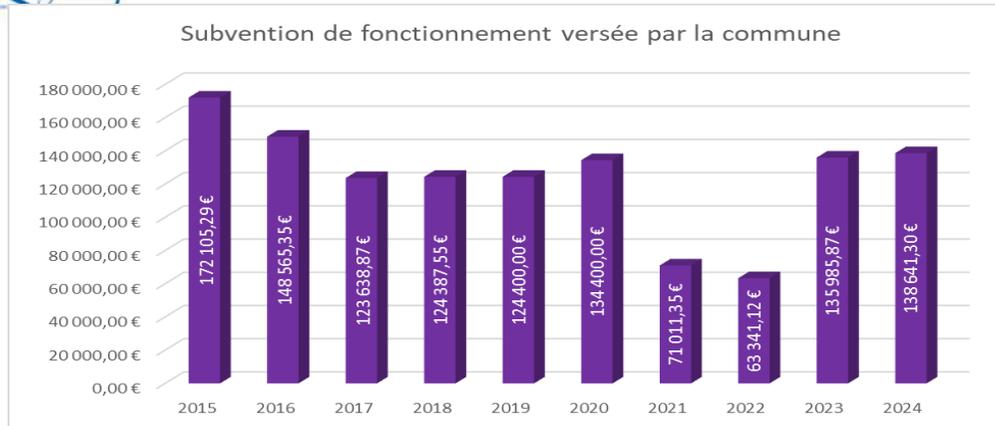
Balance générale du budget 2024 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	85 450,50 €	91 568,66 €
	Section d'investissement	22 313,28 €	38 097,60 €
REPORT EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)		34 098,35
	Report en section d'investissement (001)		14 195,55 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	85 450,50 €	125 667,01 €
	Section d'investissement	22 313,28 €	52 293,15 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>107 763,78 €</b>	<b>177 960,16 €</b>

### 1) La section d'exploitation

#### Recettes d'exploitation

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
<b>Subvention transports</b>	27 058,66 €	84 040,67 €	55 973,39 €	55 972,39 €	55 556,89 €
<b>Subvention accompagnateur bus</b>	9 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €	6 001,00 €	6 000,00 €
<b>Subventions autres</b>	2 068,49 €				
<b>Total</b>	<b>38 127,15 €</b>	<b>93 040,67 €</b>	<b>61 973,39 €</b>	<b>61 973,39 €</b>	<b>61 556,89 €</b>



Versements de la Région :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision 2024
Subvention transports	32 809,86	69 764,81	27 058,66	84 040,67	55 973,39	55 972,39	54 790,01
Subvention pour une participation à la masse salariale des accompagnateurs dns les bus		9 000,00	9 000,00	9 000,00	6 000,00	6 001,00	6 000,00
Subvention	16 200,00		2 068,49				
<b>Total</b>	<b>49 009,86</b>	<b>78 764,81</b>	<b>38 127,15</b>	<b>93 040,67</b>	<b>61 973,39</b>	<b>61 973,39</b>	<b>60 790,01</b>

### Dépenses d'exploitation

Les dépenses s'élèvent à **137 162.71 €**.

### **2) La section d'exploitation**

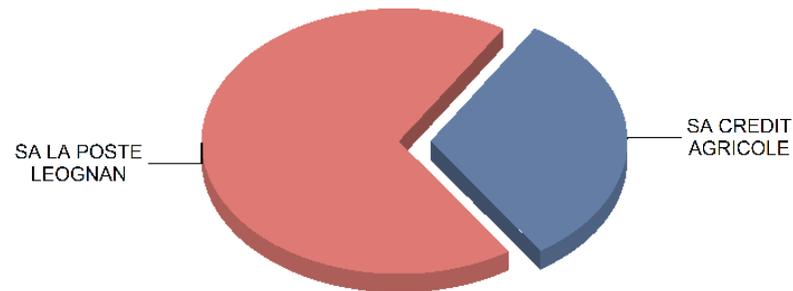
Aucun investissement n'est prévu en 2024.

Le remboursement de capital de l'emprunt est estimé à 22 454.92€.

### 3) La dette du transport scolaire

#### Dette par prêteur

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2025



SA CREDIT AGRICOLE	8 099.91 €	31.7%
SA LA POSTE LEOGNAN	17 479.56 €	68.3%
Total :	25 579.47 €	100.0%

### Endettement pluriannuel

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
000011 (2015)	Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	8 099.91	8 099.91	8 099.91	8 099.91	8 099.91	8 099.91	8 099.83	0.00	0.00	0.00
00009	ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	7 819.33	7 576.66	7 333.99	7 091.33	6 848.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00010	Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	10 163.48	9 902.90	9 642.32	9 381.74	9 121.16	8 860.58	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total budget TRANSPORTS SCOLAIRES DE LEOGNAN</b>		<b>26 082.72</b>	<b>25 579.47</b>	<b>25 076.22</b>	<b>24 572.98</b>	<b>24 069.84</b>	<b>16 960.49</b>	<b>8 099.83</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## CONCLUSION

Les résultats de l'année 2024 montrent une fois encore la bonne résistance de notre collectivité vis à vis d'un tassement régulier des recettes externes et d'une augmentation mécanique de nos principaux frais généraux et incompressibles.

En effet, si les dotations de l'état se maintiennent en valeur absolue autour de 1 M d'euros, leur poids réel dans notre budget ne cesse de se réduire.

D'une part, du fait de l'inflation, 1 € de 2025 n'est pas 1 € de 2017, et du fait du dynamisme de notre commune, même si la progression démographique reste inférieure à celle des communes voisines et de la Gironde.

Le poids de ces dotations dans notre budget s'est ainsi amenuisé d'environ 50 € par habitant dans les 10 dernières années, accusant une baisse effective d'un tiers de sa valeur.

Dans le même temps, les charges incompressibles ont été lourdement affectées par une inflation et une hausse des coûts des matières premières bien réelle.

Des décisions gouvernementales concernant la valeur du point d'indice, la participation de l'employeur aux frais de mutuelle ainsi qu'une revalorisation pluriannuelle des cotisations patronales à la Caisse de Retraite des agents de fonction publique territoriale (CNRACL) pèsent lourdement sur les dépenses de personnel.

Ceci se rajoutant aux nécessaires efforts que notre commune doit effectuer pour rendre un service public de qualité et au service de tous (service scolaire, périscolaire, culturel, administratif, technique et police municipale).

Des efforts conséquents ont été déployés pour contenir les dépenses de fluides et d'achats dans le respect absolu des règles relatives aux marchés public.

Le résultat de l'année 2024, en légère baisse par rapport à l'année précédente, permettra de dégager des orientations budgétaires claires pour l'année 2025 en s'engageant à :

- ✓ Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour 2025 ;
- ✓ Prendre totalement en compte l'accompagnement des plus fragiles (actions à destination des séniors, des aidants, affirmation de notre subvention d'équilibre pour le CCAS) ;
- ✓ Maintenir le niveau des subventions à la vie associative Léognanaise ;
- ✓ Investir pour l'avenir en poursuivant le plan pluriannuel de rénovation de nos équipements (scolaire, culturel et sportifs) ;
- ✓ Investir dans notre cadre de vie au travers des aménagements du bourg, des voiries et des circulations douces ;
- ✓ Investir dans la tranquillité publique au travers du renouvellement complet de nos installations de vidéoprotection déployées en 2017.

Les efforts fournis et la recherche de subventions sur nombre de projets permettront à notre commune de ne pas aggraver son stock de dettes cette année encore en autofinançant les investissements à venir.